



PROVINCE DE QUÉBEC

VILLE DE MASCOUCHE

PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 1198-13

**MODIFIANT LE RÈGLEMENT RELATIF AUX USAGES CONDITIONNELS NUMÉRO 1198 AFIN D'AJOUTER UN
USAGE À LA LISTE DE LA CLASSE « INDUSTRIE 1(I-1) »**

RELATIVEMENT AUX ÉLÉMENTS SUIVANTS :

- Ajouter l'usage de « Industrie de savons et de détachants pour le nettoyage » à la liste des usages assujettis de la classe d'usage « Industrie 1(I-1) » ;

CONSIDÉRANT QUE l'article 145.36 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (LAU) permet à une municipalité d'adopter un règlement relatif aux usages conditionnels afin de favoriser une meilleure planification de son territoire;

CONSIDÉRANT QU'une demande a été portée à l'attention du Conseil afin de permettre l'ajout de l'usage « Industrie de savons et de détachants pour le nettoyage » à la liste des usages assujettis de la classe d'usage « Industrie 1(I-1) » ;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme 26-07-093 entérinée par le Conseil municipal par la résolution 260831-10

CONSIDÉRANT QUE le règlement sur les usages conditionnels prévoit actuellement que les usages de la classe « Industrie 1 (I-1) » énumérés à l'article 26.8 dudit règlement soient assujettis à des critères d'évaluation ;

CONSIDÉRANT QUE l'assujettissement de l'usage au règlement sur les usages conditionnels permettrait d'encadrer adéquatement les impacts potentiels liés à l'implantation, notamment l'intensité des opérations, la gestion des eaux et l'intégration au milieu ;

CONSIDÉRANT QUE le présent projet de règlement est conforme aux objectifs du plan d'urbanisme ;

CONSIDÉRANT QUE l'avis de motion 260928-12 pour le présent règlement a été préalablement donné, lors de la séance ordinaire du 28 septembre 2026 ;

Le Conseil de la ville de Mascouche décrète ce qui suit :

ARTICLE 1 L'article 26.8 est modifié au premier alinéa à la suite de la dernière puce, par l'ajout de la puce suivante : « Industrie de savons et de détachants pour le nettoyage ».

ARTICLE 2 Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

Guillaume Tremblay, maire

Sandra De Cicco, greffière et directrice des services juridiques

Avis de motion : 260928-12 / 28 septembre 2026
Adoption du projet : 260928-13/ 28 septembre 2026
Assemblée d'information publique : 15 octobre 2026
Second projet de règlement : 261016-XX / 16 novembre 2026
Personnes habiles à voter : 18 au 26 novembre 2026
Adoption du règlement : 2701XX-XX / XX janvier 2027
Approbation MRC Les Moulins :
Entrée en vigueur :



0 215 430 860 Mètres

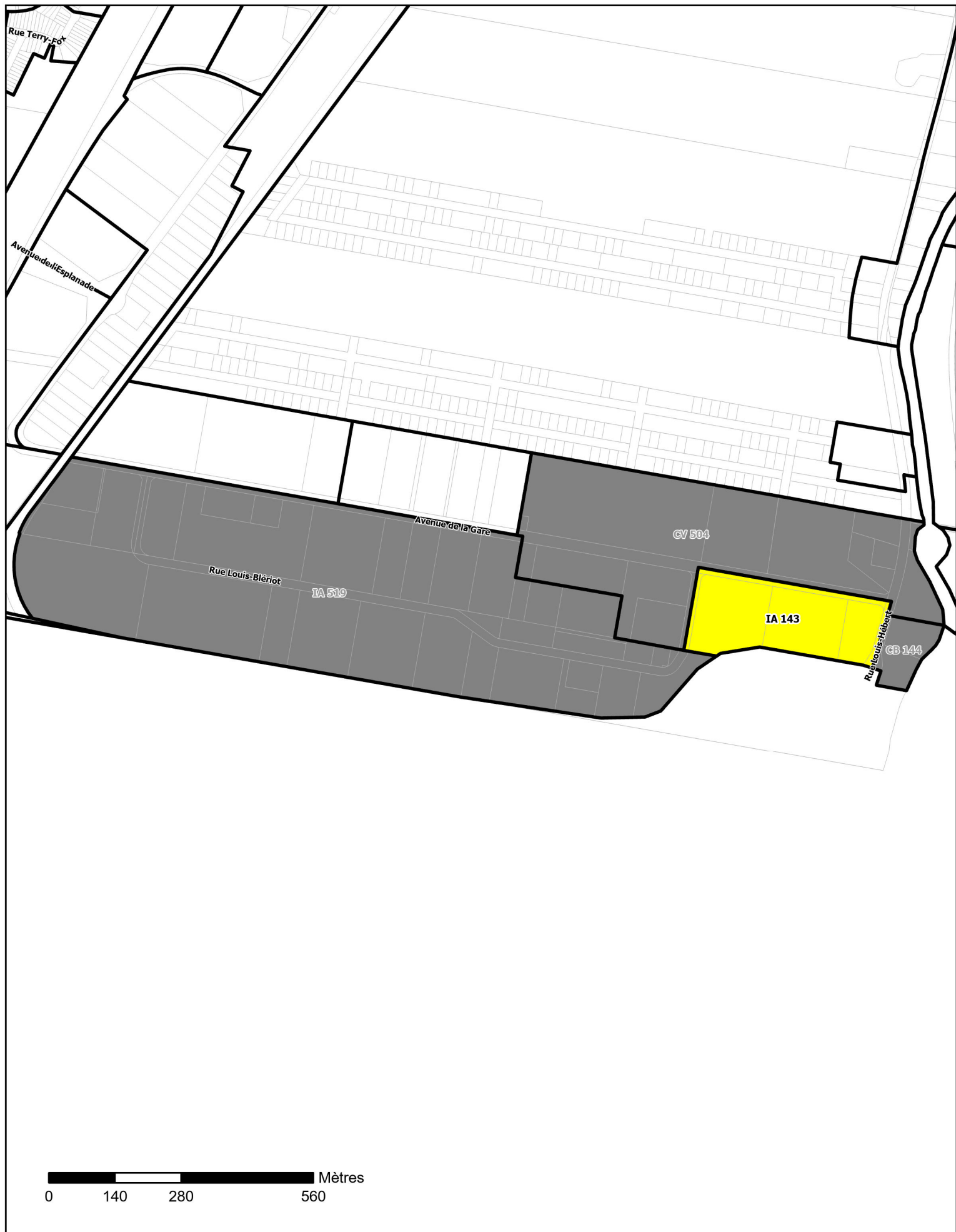


VILLE DE
Mascouche

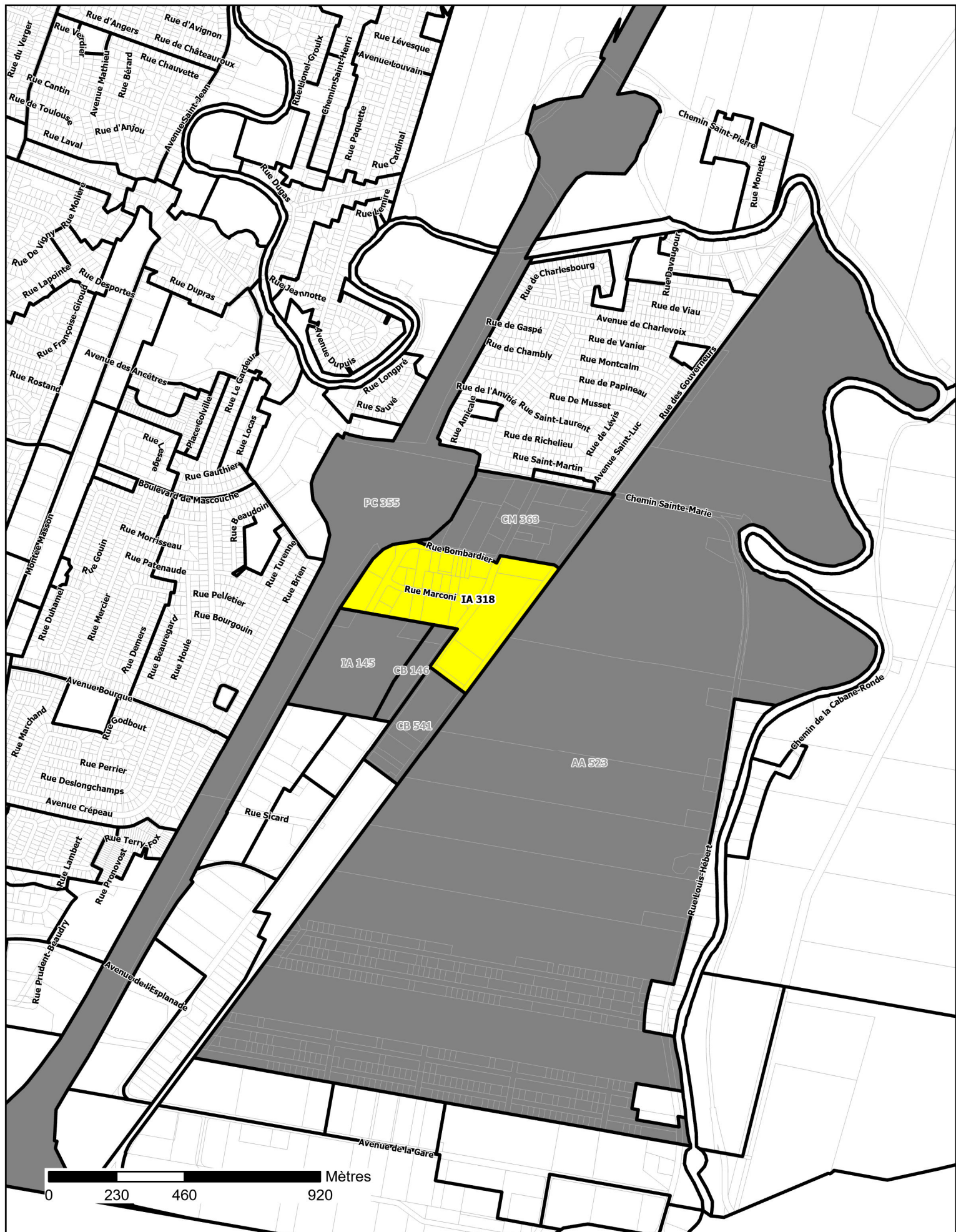
Projet de règlement 1103-83, art. 1

- Zones concernées
- Zones contiguës

SERVICE DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE
Date: Septembre 2026
Préparé par: Martin Fafard
Approuvé par: Maude Patoine





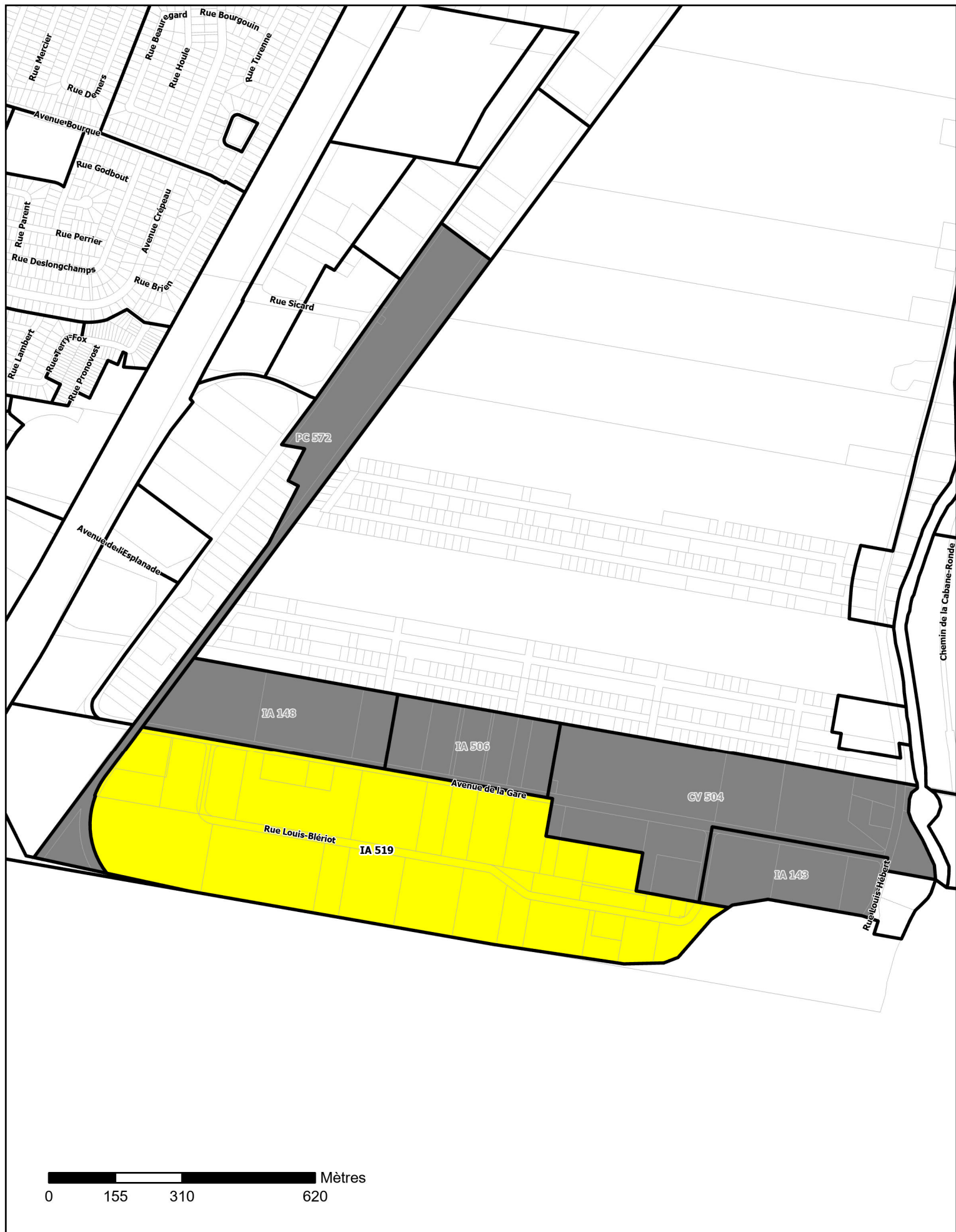


VILLE DE
Mascouche

Projet de règlement 1103-83, art. 1

- Zones concernées
- Zones contiguës

SERVICE DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE
Date: Septembre 2026
Préparé par: Martin Fafard
Approuvé par: Maude Patoine



0 155 310 620 Mètres



Projet de règlement 1103-83, art. 1

- Zones concernées
- Zones contiguës

SERVICE DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE
 Date: Septembre 2026
 Préparé par: Martin Fafard
 Approuvé par: Maude Patoine

